

## LES AVANTAGES DE L'OFFRE



### DES GARANTIES COUVRANTES

- En option, vous pouvez vous protéger contre le vol.
- En plus d'une couverture contre les principaux risques, vous bénéficiez d'une protection en cas de dommages électriques, de bris de vitre, etc.
- Que votre logement soit un appartement, une maison, une chambre universitaire y compris en CROUS, une chambre chez l'habitant, occupé seul ou en colocation, vous bénéficiez d'un contrat adapté.
- Un contrat modulable à votre besoin : de 3 à 11 mois ou d'un an renouvelable.



### UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7

- Suite à un sinistre habitation, mais aussi en cas de panne domestique ou de problème de serrurerie, l'assistance prend en charge les mesures d'urgence : déplacement d'un professionnel, première heure de main-d'œuvre.
- En cas d'accident ou maladie survenu lors d'un déplacement, l'assistance organise votre retour.



### AUCUN FRAIS SUPPLÉMENTAIRE ET DES DÉMARCHES SIMPLES

- Aucun frais supplémentaire pendant toute la durée du contrat et aucun frais de dossier.
- Si vous êtes déjà assuré, nous nous occupons de la résiliation auprès de votre assureur actuel.
- Documents contractuels rédigés de façon claire.
- Envoi annuel de l'attestation d'assurance automatiquement à votre bailleur.
- Espace de stockage numérique disponible pour sauvegarder vos factures, photos et vidéos pour faciliter la justification de la valeur de vos biens en cas de sinistre.



### UNE FRANCHISE DE SEULEMENT 100 €\*

- Un montant, appelé franchise, reste à votre charge en cas de dommages.
- Fixée à 100 €\*, notre franchise fait partie des plus basses des contrats d'assurance habitation.

\* sauf dispositions légales.

**VYV Conseil, l'expert assurance habitation du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.**



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE  
**vyv**  
POUR UNE SANTÉ  
ACCESSIBLE À TOUS

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

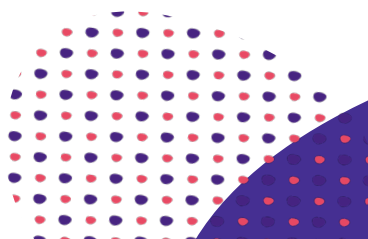
ALTIMA ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 71 020 552,90 € entièrement libéré. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 431 942 838. Siège social : 275 rue du Stade - 79180 CHAURAY.

Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

## INFORMATIONS SUR LES GARANTIES, PLAFONDS ET FRANCHISES

### TABLEAU DES GARANTIES

|                                    |                                                                      |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Garanties de responsabilité</b> | Responsabilité civile vie privée                                     |
|                                    | Responsabilité civile liée à l'habitation                            |
|                                    | Responsabilité civile en cas de location temporaire lors d'un stage  |
|                                    | Défense - Recours suite à sinistre                                   |
| <b>Protection de vos biens</b>     | Incendie, explosion, implosion, fumées                               |
|                                    | Évènement climatique                                                 |
|                                    | Catastrophe naturelle                                                |
|                                    | Catastrophe technologique                                            |
|                                    | Attentat, émeute et mouvement populaire                              |
|                                    | Dégât des eaux                                                       |
|                                    | Domage électrique                                                    |
|                                    | Bris de vitre sur les biens immobiliers                              |
| <b>Assistance et services</b>      | Assistance habitation suite à sinistre                               |
|                                    | Assistance habitation suite à panne domestique                       |
|                                    | Assistance aux personnes en déplacement en cas d'accident ou maladie |
|                                    | Espace de stockage numérique                                         |
| <b>Option</b>                      | Vol et tentative de vol                                              |



## LIMITES D'INDEMNISATION

PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

Franchise  
contractuelle :  
**100 €\***

## GARANTIES DE RESPONSABILITÉ

*\* sauf dispositions légales.*

- Responsabilité civile vie privée (y compris la responsabilité civile liée à l'habitation) :
  - > Dommages corporels : **20 000 000 €.**
  - > Dommages matériels et immatériels consécutifs : **15 000 000 €.**
- Défense - Recours suite à sinistre : **8 000 €** à partir d'un seuil d'intervention de 150 € à l'amiable et 750 € au judiciaire.
- Responsabilité civile en cas de location temporaire lors d'un stage, suite à incendie, explosion ou dégât des eaux :
  - > Dommages matériels : **450 000 €.**

*Dans les limites figurant aux Conditions Générales.*

## PROTECTION DE VOS BIENS

- Vos biens mobiliers conservés dans votre habitation (meubles, multimédia, effets personnels) :

| Plafond mobilier en fonction du nombre de pièces principales de l'habitation : |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Chambre de 10 m <sup>2</sup> max                                               | <b>2 300 €</b>  |
| Chambre de 10 m <sup>2</sup> à 40 m <sup>2</sup> max                           | <b>3 900 €</b>  |
| 1 pièce                                                                        | <b>3 900 €</b>  |
| 2 pièces                                                                       | <b>5 400 €</b>  |
| 3 pièces                                                                       | <b>7 000 €</b>  |
| 4 pièces                                                                       | <b>12 200 €</b> |

- Les dépendances et véranda jusqu'à 40 m<sup>2</sup>, ainsi que le garage sont garantis sans surcoût.
- Par exception, vos biens mobiliers conservés dans vos dépendances et/ou garage fermés sont couverts à hauteur de **500 €.**
- **En souscrivant l'option «Vol et tentative de vol»,** vos biens seront couverts dans votre habitation, vos dépendances et/ou garage dans les limites prévues au contrat.

## ASSISTANCE

*Voir détail dans les Conditions Générales.*

**VYV Conseil**, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE  
**vyv**  
POUR UNE SANTÉ  
ACCESSIBLE À TOUS

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

**VYV Conseil**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967, Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

**ALTIMA ASSURANCES**, Société Anonyme au capital de 71 020 552,90 € entièrement libéré. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 431 942 838. Siège social : 275 rue du Stade - 79180 CHAURAY.

Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.